

**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 novembre 2022**

Rapporteure : Anabela FRAGA

**DA 210 - 22.11 CRÉDIT DE CHF 1'134'800.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2023**

M. AGRAMUNT, Maire, indique que la Commune doit verser CHF 1'134'800.00 au FIDU. Elle percevra une allocation forfaitaire pour des nouveaux logements pour CHF 1,7 mios et une allocation pour les infrastructures publiques à hauteur de CHF 2,8 mios.

La Commune recevra donc une somme globale de CHF 4'517'556.00 si elle contribue au FIDU.

La parole n'étant pas demandée, le Président (SOC) soumet la DA 210 - 22.11 au vote.

**Vote DA 210 - 22.11**

**La DA 210 - 22.11, Crédit de CHF 1'134'800.00 destiné au versement de la contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour l'année 2023, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 0 NON, et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC).**